Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212900971-20260127-20260104-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-01-04

Membres en exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16
Date de la convocation
23/01/2026
Date de publication
29/01/2026

Le 27 janvier 2026,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Monsieur Hugues LE FLOCH qui a donné pouvoir à Monsieur Joël PICHON ;
- ✓ Madame Carole LE FLOCH qui a donné pouvoir à Madame Anne JAFFRES ;
- ✓ Monsieur Cédric SAULAIS, excusé.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SPREV

Madame Nadège BOURMAUD, adjoint au Maire en charge du patrimoine, expose à l'assemblée la demande de l'association « Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie » pour le versement d'une subvention.

L'association sera présente sur la commune en juillet et août en mettant à disposition deux guides professionnels qui seront chargés de faire découvrir l'enclos paroissial aux visiteurs de l'été. La subvention permettra de prendre en charge les indemnités et frais des guides, le salaire du salarié permanent de l'association et le fonctionnement général de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3 120.00 € à l'association SPREV.

Pour extrait certifié conforme,

Le 27 janvier 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)